



Commune
d'ALSTING

Place de la Mairie - 57515 ALSTING
03 87 99 15 20
03 87 99 21 85
mairievalsting@rtvc.fr

ARRETE MUNICIPAL

n° 50/2020

portant réglementation de la circulation routière

Le Maire de la commune d'ALSTING

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2212-1 ;

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU la construction sise au 139 rue de Simbach à Alsting, sujet d'un incendie survenu le 30 novembre 2020,

CONSIDÉRANT qu'il existe à terme un risque réel d'effondrement de la structure de l'habitation ci-dessus mentionnée, qui de ce fait, peut mettre en danger les personnes circulant sur le périmètre de l'immeuble, et qu'il est nécessaire de sécuriser le lieu de l'incendie,

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Suite à l'incendie qui a dévasté l'habitation sise au 139 rue de Simbach à Alsting le 30 novembre 2020, dont une grande partie de sa structure, il est formellement interdit de pénétrer dans le périmètre qui entoure le pavillon.

Article 2 - Toute autorité de police ou de gendarmerie sont chargées de l'exécution du présent arrêté ;

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Mme le Sous-Préfet de Forbach,
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach,
- Les services du S.D.I.S. de Saint-Julien-les-Metz.

Fait à Alsting, le 1^{er} décembre 2020

Le Maire, Jean-Claude HEHN

